

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

2026-20-03-006

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 16 mars 2026

Nombre de Membres : 15- en exercice 15-présents 15-votants

**Présents :** Didier ROUX, Thierry PEREZ, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Michel GAIO, Véronique BONHOMME, Pascal LUGAN, Corinne LEROY, Vivian RUBIO, Arnaud VIDALLET, PEREZ Céline, HEMON Véronique, Fiona BABRON, BROUSSE Aurélie, ACRIZ Thibaut.

**Absents excusés :** Éric GEORGES

**Procuration :** Éric GEORGES a donné procuration à ROUX Didier.

**Secrétaire de séance :** Nathalie SOURBIER-CAZELLES

### **OBJET : Élection des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Établissement Publics (SIGEP).**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5212-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics auquel la commune adhère,

Considérant que le Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics est administré par un comité composé d'élus par les conseils municipaux des communes associées à raison de trois délégués titulaires et un suppléant par communes,

Considérant que la désignation des délégués a lieu par élection au scrutin secret à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des trois délégués titulaires et du délégué suppléant :

Après vote du conseil municipal, sont élu(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue :

#### Membres titulaires :

- SOURBIER CAZELLES Nathalie
- ROUX Didier
- LEROY Corinne

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le **23 MARS 2026**

ID : 031-213100738-20260320-20262003006-DE

Membre suppléant :

- BABRON Fiona

Monsieur le Maire certifie sur sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Didier ROUX.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le **23 MARS 2026**  
ID : 031-213100738-20260320-20262003006-DE